

## Publication de l'Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Dans le cadre de la loi « Avenir Professionnel » du Ministère du Travail, toutes les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de calculer et de publier leur Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Club Identicar obtient la note de **82 sur 100**. Ce résultat est le reflet de notre **engagement auprès des collaborateurs** et de notre volonté de permettre à tous de s'épanouir dans un environnement professionnel juste et équitable. Nous maintenons cet objectif et poursuivrons nos actions en ce sens.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Attentif à son impact social, Club Identicar continuera de **promouvoir l'égalité** de traitement avec l'ensemble des acteurs qui l'entourent (partenaires, associations bénéficiaires de sa fondation...).